

un Village à la plage
CONSEIL MUNICIPAL**du 02 mai 2023 à 18h30****COMPTE RENDU SOMMAIRE**

Nombre de conseillers	En exercice	Présents	Procurations	Absents
	27	22	01	04

L'an deux mille vingt-trois, le mardi deux mai à dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Sainte Marie la Mer, dûment convoqué, en session ordinaire, à la salle OMEGA, sous la présidence de Monsieur Edmond JORDA, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 avril 2023,

PRÉSENTS : Edmond JORDA, Jean SOURRIBES, Christine MEYA, Francis BRUNET, Marguerite VALETTE, Alexandre LECAT, Paule SENYORICH-BOBO, Nicolas FIGUERES, France LEROY-PERALS, Sophie ROCHE, Charles DURAND, Odile LOOBUYCK-TETART, Véronique BONIFASSY, Alexandre TABARY, Jean-Louis BONNES, Julien TRESSSENS, Angélique BOUCHARD, Jacques MOTLLO, Dominique FENOLLAR, Jean-Luc VERGES, Chrystelle BULOT-FONT, David ALDA,

PROCURATION : Sonia CLASTRIER donne procuration à Christine MEYA,

ABSENTS : Sandrine LOZANO,
Éric TALAVAN,
Jean-Pierre PEREZ,
Marion TALAYRACH,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : David ALDA

Délibérations adoptées lors du Conseil Municipal **Du 02 mai 2023**

Edmond JORDA	Approbation du procès-verbal du 28 mars 2023	Unanimité
Odile LOOBUYCK-TETART	Attribution du solde de la subvention par anticipation au SCR XV	Unanimité
Edmond JORDA	Adoption des tarifs des nouveaux mobil-homes installés au camping municipal	Unanimité
Alexandre TABARY	Approbation des Tarifs de la course pédestre "La Marinade"	Unanimité
Alexandre TABARY	Fixation des tarifs applicables lors de la « Noché d'été » 2023	Unanimité

Christine MEYA	Adoption de la convention pour l'organisation d'opérations conjointes de marketing territorial à rayonnement communautaire avec Perpignan Méditerranée Métropole et la Commune de Sainte Marie la Mer, pour l'année 2023	Unanimité
Alexandre LECAT	Approbation de la convention relative à la procédure de délégation par les communes volontaires à Perpignan Méditerranée Métropole, de la procédure d'appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), visant à sélectionner des opérateurs de services en flotte libre (free floating)	Unanimité
Alexandre LECAT	Convention de prestations complémentaires relatives à la compétence déchets déléguées aux communes membres de Perpignan Méditerranée Métropole	Unanimité
Nicolas FIGUERES	Adoption d'une convention de co-maitrise d'ouvrage pour le transfert et mutualisation d'un apport en sable, sur la Commune de Sainte Marie la Mer, avec Perpignan Méditerranée Métropole	Le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote 22 voix POUR
Nicolas FIGUERES	Adoption d'une convention avec l'Association « Occitano-Catalane de Sauvetage et de Secourisme », pour mise à disposition de personnel qualifié, dans le cadre de la surveillance des plages	Unanimité
Jean-Louis BONNES	Dotation des agents de Police Municipale, de caméras individuelles dites « caméras piétons », pour l'enregistrement audiovisuel de leurs interventions	Unanimité
Jean-Louis BONNES	Adoption de l'avenant n°1 à la convention de coordination entre la Police Municipale de Sainte Marie la Mer et les forces de sécurité de l'État	Unanimité
Francis BRUNET	Adoption du règlement intérieur de la Médiathèque	Unanimité
Francis BRUNET	Adoption des tarifs de la Médiathèque	Unanimité
Francis BRUNET	Dénomination d'un espace public : Parc Urbain « Mary Elmes »	Unanimité
Charles DURAND	Acquisitions de plein droit de biens vacants et sans maître – Parcelles AX 45 et AX132	Unanimité
Véronique BONIFASSY	Attribution de la gestion de l'épicerie-point chaud du camping municipal	Unanimité
Jean-Louis BONNES	Délégation de Service Public (DSP) portant sur la gestion de la fourrière automobile	Unanimité
Nicolas FIGUERES	Attribution de la gestion du sous-traité de plage n°3	Unanimité
Edmond JORDA	Plan d'action d'urgence et de responsabilité face à la sécheresse - Charte d'engagement municipale	Unanimité

Séance levée à 20 h 10

Edmond JORDA,
Maire de Sainte Marie la Mer

Fait à Sainte Marie la Mer, le 05 mai 2023

